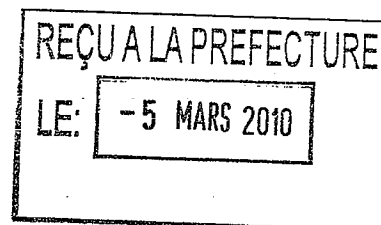


SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 26 février 2010

N° 2010-02



Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil dix, le 26 février à quinze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	15 février 2010	

Présents : MM. ASTRUC, AURADE, CAMBON (sauf en ce qui concerne le vote du CA), GARRIGUES, GUIRBAL, LAVABRE, MASSAT, MASSEGLIA, MOIGNARD et ROUCOLLE.

Absents excusés : MM. AJAS, ANDRIEU, BONHOMME, DAGEN, LAMOLINAIRIE et SAZY.

Assistaient à la séance : M. LARREY (Payeur Départemental),
M. GINESTET (Syndicat Départemental),
M. MAIRE (Directeur Général Adjoint des Services du Conseil Général),
M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron),
M. CASSE (SIEEOM Sud Quercy).

OBJET : Compte Administratif 2009

Conformément aux règles applicables en matière budgétaire, le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical le Compte Administratif 2009 en concordance avec les résultats du Compte de Gestion établi par Monsieur le Payeur Départemental.

S'agissant du Compte Administratif, le Président se retire au moment du vote et la présidence de séance est assurée par M. MASSAT.

Comme pour les exercices précédents, le CA 2009 comprend l'exercice de compétences optionnelles transférées dont le financement est strictement répercuté sur la contribution des collectivités concernées (Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron pour la totalité des compétences - SMEEOM Moyenne Garonne pour les déchetteries de Montaigu; Beaumont et Lavit - Communauté de Communes du Quercy Caussadais pour les déchetteries de Caussade, Molières, Montpezat et Septfonds - Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour les déchetteries de Parisot et Lexos).

La présentation générale figurant ci-après comporte la distinction entre les dépenses et recettes relevant des compétences traditionnelles du Syndicat et celles relevant des autres compétences dont le financement relève en propre de chaque collectivité concernée.

A) Compétences traditionnelles

a) Opérations réelles de l'exercice :

La répartition indicative des opérations par grande fonction figure ci-après :

Compétences	Nature des mouvements	Dépenses			Recettes		
		Fonct.	Invest.	RAR	Fonct.	Invest.	RAR
Charges de structure et opérations non affectées	- réels	288 740.81	813 438.48	0.00	127 045.50	923 797.60	0.00
	- ordre	404 005.16	9 786.67	0.00	9 786.67	404 005.16	0.00
	- résultat reporté 2008 (chap. 001 et 002)	0.00	0.00	0.00	-17 702.71	787 553.16	0.00
	SOUS TOTAL	692 745.97	823 225.15	0.00	119 129.46	2 115 355.92	0.00
Transport	- réels	365 146.95	97 694.03	0.00	79 757.73	0.00	
	- résultat reporté 2008 (chap. 001 et 002)				36 003.00		
	SOUS TOTAL	365 146.95	97 694.03	0.00	115 760.73	0.00	
Traitement	- réels	2 612 835.17	0.00	0.00	3 063 832.30	0.00	
	- résultat reporté 2008 (chap. 001 et 002)						
	SOUS TOTAL	2 612 835.17	0.00		3 063 832.30	0.00	
Aménagement des quais de transfert (annuités...)	- réels	11 051.77	179 134.41	6 800.00	156 901.00		
	- résultat reporté 2008 (chap. 001 et 002)						
	SOUS TOTAL	11 051.77	179 134.41	6 800.00	156 901.00	0.00	
Matières de vidange	- réels		57 126.20	95 000.00			
	- résultat reporté 2007 (chap. 001 et 002)						
	SOUS TOTAL	0.00	57 126.20	95 000.00	0.00	0.00	

Réhabilitation site d'Auvillar - travaux -	- réels	130.00	55 878.71	34 000.00		60 000.00	
	- résultat reporté 2008 (chap. 001 et 002)						
	SOUS TOTAL	130.00	55 878.71		0.00	60 000.00	
Réhabilitation décharge de Réalville : annuité et entretien	- réels	9 562.46	15 995.00		25 802.00		
	- résultat reporté 2008 (chap. 001 et 002)				4 213.96		
	SOUS TOTAL	9 562.46	15 995.00	0.00	30 015.96	0.00	

TOTAL COMPETENCES OBLIGATOIRES DU SDD	- réels (y compris 1068)	3 287 467.16	1 219 266.83	135 800.00	3 453 338.53	983 797.60	0.00
	- ordre	404 005.16	9 786.67	0.00	9 786.67	404 005.16	0.00
	- résultat reporté 2008 (chap. 001 et 002)	0.00	0.00	0.00	22 514.25	787 553.16	0.00
	SOUS TOTAL	3 691 472.32	1 229 053.50	135 800.00	3 485 639.45	2 175 355.92	

I – Section de fonctionnement

1. Dépenses

Le montant des dépenses de l'exercice 2009 s'élève à **4 970 237.78 €** dont **3 287 467.16 €** au titre des compétences traditionnelles comprenant notamment les principaux postes suivants :

- **2 532 289 €** de prestations de services constituées des prestations de traitement,
- **365 854 €** de dépenses de personnel comprenant le personnel de la structure (3), les conducteurs (4) et le remboursement des collectivités pour la mise à disposition partielle de service pour l'entretien des quais,
- **231 078 €** de dépenses de fonctionnement de transport dont principalement :
 - * 129 166 € de carburant,
 - * 80 778 € d'entretien (réparations, pneus, ...),
 - * 21 134 € d'assurances, télécommunications, fournitures, taxe à l'essieu, ...,
- **20 732 €** de charges d'intérêts des emprunts contractés pour le financement des quais et du matériel de transport,
- **36 546 €** pour le fonctionnement des quais,
- **17 244 €** pour le fonctionnement de la structure (assurances, affranchissement, ...),
- **404 005 €** de dotation aux amortissements.

2. Recettes

Le montant des recettes de l'exercice s'élève à **5 130 120.99 €** dont **3 463 125.20 €** au titre des compétences traditionnelles comprenant notamment :

- **3 001 044 €** de contributions des collectivités membres,
- **100 000 €** de participation du Conseil Général au titre de sa contribution aux charges de structure,
- **60 868 €** représentant le produit de la reprise des Journaux-Revues-Magazines (JRM) qui sera intégralement déduit des contributions des collectivités pour 2010,
- **235 970 €** de contribution en annuités du Conseil Général pour l'opération d'acquisition du matériel de transport et l'aménagement des quais.

II – Section d'Investissement

1. Dépenses

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à **1 852 457.75 €** dont **1 229 053.50 €** pour les compétences traditionnelles comprenant notamment :

- **800 000 €** d'options de tirage sur ligne de trésorerie (équilibré avec une somme équivalente en recettes) représentant les remboursements temporaires dans le cadre de la gestion de l'emprunt globalisé réalisé sous la forme d'un Crédit Long Terme Renouvelable (CLTR),
- **237 094 €** de remboursement de capital des emprunts concernant l'aménagement des quais et le matériel de transport,
- **12 040 €** représentant le capital de la part d'emprunt utilisé pour le financement de l'acquisition groupée de conteneurs pour les déchetteries, la couverture de cette somme et de la part correspondante d'intérêts est assurée par les contributions proportionnelles des collectivités membres bénéficiant de ces équipements,
- **57 126 €** représentant les premières acquisitions foncières pour l'aménagement de l'unité de traitement des matières de vidange,
- **39 734 €** pour les quais de transfert correspondant, pour l'essentiel, aux soldes des travaux différés à l'origine pour permettre la réalisation des opérations d'aménagement des locaux techniques (quai d'Auvillar) et aux levées topographiques notamment du futur quai de Caussade,
- **55 878 €** pour les travaux de réhabilitation du site d'Auvillar.

2. Recettes

Les recettes d'investissement de l'exercice s'élèvent à **1 815 333.76 €** dont **1 387 802.76 €** pour les compétences traditionnelles comprenant notamment :

- **123 797 €** de FCTVA,
- **800 000 €** d'options de tirage sur ligne de trésorerie (idem dépenses),
- **404 005 €** de dotation aux amortissements (opération d'ordre équivalente en dépenses à la section de fonctionnement).

b) Autres Opérations :

En marge des dépenses et recettes, le compte administratif 2009 fait également apparaître en ce qui concerne les compétences traditionnelles :

- en fonctionnement :

- **22 514.25 €** de reprises d'excédent de fonctionnement 2008.

- en investissement :

- **787 553.16 €** de solde d'investissement reporté de 2008,
- **135 800 €** de « restes à réaliser » en dépenses.

c) Synthèse des résultats du CA 2009 pour les compétences traditionnelles :

Total Dépenses :	4 920 525.82 €
Total Recettes :	<u>4 850 927.96 €</u>
Résultat :	<u>69 597.96 €</u>
Résultat reporté de 2008 :	+ 810 067.41 €
SOLDE :	740 469.55 €
Restes à réaliser :	<u>135 800.00 €</u>
EXCEDENT :	604 669.55 €

L'excédent d'investissement correspond essentiellement à la couverture des crédits à réinscrire en 2010 pour la fin de l'opération d'aménagement des quais de transfert. Ces crédits ne peuvent en effet figurer au titre des « restes à réaliser » en dépenses, ceux-ci n'ayant pas fait l'objet d'engagements juridiques effectifs au 31 décembre 2009 (marchés - contrats...).

B) Compétences facultatives

Le bilan 2009 figure ci-après, après rappel des compétences facultatives transférées :

a) Rappel des compétences facultatives transférées :

- Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron (CCTVA)
 - Ensemble de la compétence déchets, soit collecte + déchetterie
- Communauté de Communes du Quercy Caussadais (CCQC)
 - Déchetteries (Caussade - Molières - Montpezat et Septfonds)
- Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron
 - Déchetteries (Parisot et Lexos)
- SMEEOM de la Moyenne Garonne
 - Déchetteries (Montaigu - Beaumont et Lavit)

Les 3 premières collectivités citées ont en outre transféré la compétence facultative concernant la réalisation d'une unité de traitement des matières de vidange.

Compétences	Nature des mouvements	Dépenses			Recettes		
		Fonct.	Invest.	RAR	Fonct	Invest.	RAR
Compétences facultatives transférées par la CCTVA	- réels	694 327.29	522 969.52	16 390.00	922 268.37	427 531.00	
	- résultat reporté 2008 (chap. 001 et 002)				283 477.41	-5 352.38	
	SOUS TOTAL	694 327.29	522 969.52	16 390.00	1 205 745.78	422 178.62	
Compétences facultatives transférées par la CCQC	- réels	299 979.99	40 522.38		359 727.79	0.00	
	- résultat reporté 2008 (chap. 001 et 002)				45 300.42	-51 713.77	
	SOUS TOTAL	299 979.99	40 522.38	0.00	405 028.21	-51 713.77	
Compétences facultatives transférées par la CCQRGA	- réels	89 913.24	20 310.13	0.00	129 107.86	0.00	
	- résultat reporté 2008 (chap. 001 et 002)				41 787.26	-22 023.06	
	SOUS TOTAL	89 913.24	20 310.13		170 895.12	-22 023.06	

Compétences facultatives transférées par le SMEEOM de la Moyenne Garonne (déchetteries Beaumont et Lavit)	- réels	149 188.89	20 023.28	0.00	188 407.46	0.00	
	- résultat reporté 2008 (chap. 001 et 002)				2 039.71		
	SOUS TOTAL	149 188.89	20 023.28		190 447.17	0.00	
Compétences facultatives transférées par le SMEEOM de la Moyenne Garonne (déchetterie Montaigu)	- réels	45 356.05	19 578.94	0.00	67 484.31		
	- résultat reporté 2008 (chap. 001 et 002)				8 643.92	-9 737.36	
	SOUS TOTAL	45 356.05	19 578.94	0.00	76 128.23	-9 737.36	

SOUS TOTAL COMPETENCES FACULTATIVES TRANSFEREES	- réels (y compris 1068)	1 278 765.46	623 404.25	16 390.00	1 666 995.79	427 531.00	0.00
	- ordre	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	- résultat reporté 2008 (chap. 001 et 002)	0.00	0.00	0.00	381 248.72	-88 826.57	0.00
	SOUS TOTAL	1 278 765.46	623 404.25	16 390.00	2 048 244.51	338 704.43	0.00

*
**

C) Résultat global de l'exercice :

SOUS TOTAL COMPETENCES FACULTATIVES TRANSFEREES	- réels (y compris 1068)	1 278 765.46	623 404.25	16 390.00	1 666 995.79	427 531.00	0.00
	- ordre	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	- résultat reporté 2008 (chap. 001 et 002)	0.00	0.00	0.00	381 248.72	-88 826.57	0.00
	SOUS TOTAL	1 278 765.46	623 404.25	16 390.00	2 048 244.51	338 704.43	0.00

SOUS TOTAL COMPETENCES OBLIGATOIRES	- réels (y compris 1068)	3 287 467.16	1 219 266.83	135 800.00	3 453 338.53	983 797.60	0.00
	- ordre	404 005.16	9 786.67	0.00	9 786.67	404 005.16	0.00
	- résultat reporté 2008 (chap. 001 et 002)	0.00	0.00	0.00	22 514.25	787 553.16	0.00
	SOUS TOTAL	3 691 472.32	1 229 053.50	135 800.00	3 485 639.45	2 175 355.92	0.00

TOTAL GENERAL	- réels (y compris 1068)	4 566 232.62	1 842 671.08	152 190.00	5 120 334.32	1 411 328.60	
	- ordre	404 005.16	9 786.67	0.00	9 786.67	404 005.16	
	- résultat reporté 2008 (chap. 001 et 002)	0.00	0.00	0.00	403 762.97	698 726.59	
	TOTAL	4 970 237.78	1 852 457.75	152 190.00	5 533 883.96	2 514 060.35	

Les résultats globaux (compétences obligatoires + compétences facultatives) du CA 2009 sont donc en totale conformité avec le compte de gestion établi par M. le Payeur Départemental, à savoir :

Fonctionnement :

- Excédent de l'exercice 159 883.21 €
- Excédent de fonctionnement reporté de 2008 403 762.97 €
- Excédent de clôture 563 646.18 €

Investissement :

- Résultat de l'exercice - 37 123.99 €
- Excédent d'investissement reporté de 2008 698 726.59 €
- Excédent de clôture 661 602.60 €

Restes à réaliser :

- Dépenses 152 190 €
- Recettes 0 €

*
**

Le Président s'étant retiré conformément aux règles applicables en la matière, le Compte Administratif 2009 est soumis à l'approbation du Comité Syndical par le Président de séance (M. MASSAT).

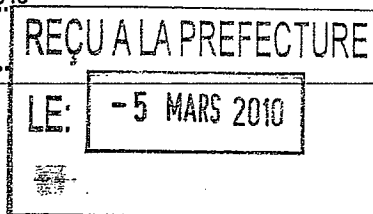
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :
- approuve le Compte Administratif 2009.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE 5 MARS 2010
ET DE SA PUBLICATION LE 5 MARS 2010

Montauban, le - 5 MARS 2010

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON



Fait et délibéré le 26 février 2010

Le Président,

Jean CAMBON